

## Sécurité des accès au site / remise de badge

Pour réguler correctement les autorisations d'accès des personnes internes et externes, il est nécessaire de respecter certains points.

Chaque personne doit être consciente des dangers qui existent sur le site et à l'intérieur des bâtiments. C'est pourquoi il est indispensable de porter l'équipement de protection individuelle au travail. Il convient également de prendre connaissance de notre guide de sécurité et de notre plan de sécurité (page d'accueil de la Müve > À propos de la Müve).



La liste de présence dans la salle de contrôle de la Müve doit être renseignée avant le début du travail afin de communiquer des informations nécessaires. En cas d'urgence, cela permet de savoir qui se trouve à quel endroit sur le site.

Le badge d'accès remis doit être restitué dans la salle de contrôle de la Müve à la fin du travail, ou au plus tard à la fin de la journée de travail. Votre nom est alors retiré de la liste de présence.

La perte d'un badge est facturée CHF 50.–.

Nous vous remercions de votre collaboration.

**Müve Bienne Seeland SA / STEP Région Bienne SA /  
ST Bienne Seeland SA**